

ENJEUX ET DEROULEMENT DES FORMATIONS PREPARATOIRES AUX EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

Enjeux de la formation

Conduire un véhicule terrestre à moteur est pour beaucoup de personnes, une nécessité, que ce soit pour des déplacements privés ou professionnels. Pour que les déplacements des conducteurs se passent le mieux possible, les différentes formations proposées, pour diverses catégories de véhicules, poursuivent 3 enjeux principaux :

Enjeu N°1 : Un conducteur responsable de sa vie et de celle des autres

L'activité de conduite connaît des risques majeurs : chaque année de nombreuses victimes sont à déplorer sur les routes françaises (2017 : 3 448 tués et 73 384 blessés).

La formation consiste donc à éveiller chez l'apprenant conducteur, une prise de consciences des risques liées aux différentes situations de conduite, à connaître les facteurs d'influence de sa prise de risque ou de son exposition aux risques, et de développer des stratégies adaptées aux situations de conduite rencontrées.

Enjeu N°2 : Un conducteur apaisé et courtois

Les conducteurs se partagent un espace commun, la route. La difficulté réside dans le fait que chacun pense avoir plus de droit que l'autre à se déplacer ou à considérer l'espace commun comme le sien. La formation aux différents permis développe le sens du partage, le sens de l'autre, que ce soit au travers des actions de formation pratiques ou théoriques.

Enjeu N°3 : Un conducteur Eco-Citoyen

Les véhicules terrestres à moteur sont source de pollutions multiples : atmosphérique, des sols, sonore. Il appartient à chacun, en considérant l'esprit du développement durable, d'utiliser rationnellement son outil de déplacement. Les formations proposées s'inscrivent complètement dans cette logique d'éco-citoyenneté, en développant chez l'apprenti conducteur des stratégies de conduite écologiques et économiques.

Déroulement des formations

Toutes nos formations sont encadrées par des formateurs diplômés et à jour de leur autorisation d'enseigner. Nos formations répondent toutes aux exigences réglementaires (évaluation de départ, durée minimales, suivi des apprenants, encadrement...), et alternent apprentissages théoriques et pratiques.

La Formation à l'épreuve théorique générale, le CODE

Pour passer cette épreuve il faut avoir au moins 17 ans ou 15 ans pour un apprentissage anticipé de la conduite dans le cadre du permis de la catégorie B.

CER SAINT JACQUES vous prépare à cette épreuve de plusieurs manières :

- Des séances collectives illimitées
- Des cours théoriques sur les grands thèmes de la sécurité routière
- Des stages de code.

Un suivi est réalisé en temps réel, suite aux entraînements sur des séries de 40 questions. Le bilan de ce suivi est consultable à tout moment.

Les Formations préparatoires aux épreuves pratiques

CER saint jacques vous prépare aux examens pratiques pour les catégories du permis suivantes :

- B, B automatique, BE, A1, A2.

CER saint jacques vous prépare aussi aux attestations pour valider les catégories suivantes :

- Passerelle B automatique vers B
- Passerelle A2 vers A
- Permis AM
- Formation 123cm³
- B96

Exemple de passage de l'examen pratique de la catégorie B du permis de conduire

Durée de l'épreuve : 32 minutes, sur un parcours urbain, routier et autoroutier.

Il s'agit d'un bilan de compétences réalisé par un expert,

Durant de trajet, l'apprenti devra :

- Suivre un parcours de manière autonome pendant 5 minutes,
- Réaliser 2 manœuvres différentes,
- Procéder à la vérification d'un élément intérieur au véhicule et d'un élément extérieur au véhicule,
- Appliquer les règles du code de la route,
- Montrer un comportement sécuritaire,
- Montrer un comportement courtois et respectueux des autres usagers,
- Adapter une conduite éco responsable.

Au terme de l'épreuve, l'expert retranscrit les résultats de l'évaluation sur le Certificat d'Examen du Permis de Conduire. Ce document sera téléchargeable quelques jours après l'épreuve, sur un site dédié. Ce document, valable 4 mois, servira de justificatifs à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle routier.

Conditions de passage de l'examen

Conditions de passage de l'examen Les formateurs de CER SAINT JACQUES procèdent, en fin de formations, à des examens blancs, qui permettent de faire une projection de date d'examen.

Dans tous les cas un candidat est présenté à l'examen pratique quand :

- Il répond aux exigences d'âge,
- Il a satisfait au nombre minimum d'heures de formation pratiques, correspondant à la catégorie de permis présenté,
- Il a reçu l'aval de son formateur référent,
- Il a soldé sa formation